



## Abus de pouvoir d un l'huissier

Par **ABD**, le **20/08/2013 à 08:08**

[barre][/barre]bjr voila je suis avec deux enfants ma situation au rim sans emploi je dois païé huissier 621euros chaque moi je verse 50 EUROS DEPUIS le 19/11/2012 a ce jour il me reclame 498EUROS; JE VOIS UN ABUS DE POUVOIRE et jai pas de moiyen de le resonner merci pour votre aide [s][/s]

Par **janus2fr**, le **20/08/2013 à 08:38**

Bonjour,

Il est difficile de comprendre exactement la situation.

Si j'ai bien compris, vous avez une dette de 621€ que vous remboursez par mensualités de 50€.

Si c'est le cas, n'oubliez pas que vous devez payer des intérêts et que ces intérêts ne cessent de croître tant que la somme n'est pas totalement remboursée. Ceci peut vous donner l'impression de payer pour rien (il peut même arriver que votre mensualité ne couvre que les intérêts).

Seule solution dans ce cas, augmenter les mensualités ou rembourser la totalité de la dette en une seule fois.

Par **ABD**, le **20/08/2013 à 10:57**

jai bien reçu votre analyse je vous remerci pour cela;mais paraport ma situation sans emploi marie avec deux enfants au rim je suis entrain de chercher une solition pour faire façade merci énormément

Par **youris**, le **20/08/2013 à 17:39**

bsr,

si vous remboursez peu chaque mois,les intérêts et les frais de recouvrement vont augmenter votre dette.

malheureusement quelque soit votre situation, vous devez rembourser l'argent que vous avez emprunté ou faire une procédure de surendettement pour vous et votre mari.

il n'y a aucun abus de pouvoir de la part de l'huissier.

quand on emprunte, on s'engage par contrat à rembourser.  
cdt